



# MCA

Notre proximité. Votre sérénité.

## Mutuelle Complémentaire d'Alsace

Conditions à compter du 1er Janvier 2025

# CONDITIONS RESERVEES AUX ADHERENTS DE LA SOCIETE

## ALSACE - CARDIO

### Ensemble du Personnel

### CONTRAT RESPONSABLE

Ce contrat s'inscrit dans le cadre du dispositif législatif, relatif aux contrats d'assurance complémentaire santé bénéficiant d'une aide, dits "contrats responsables" défini par l'article L. 871-1, R.871-1 et R. 871-2 du Code de la Sécurité Sociale et à l'ensemble de ses textes d'application.

## Vos avantages



**Conseillers joignables  
& sans serveur vocal**



**Interlocuteur dédié  
& Accompagnement  
personnalisé**



**Libre choix de  
votre professionnel  
de santé**



**Forfait  
médecines douces**



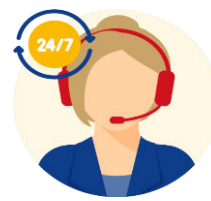
**Magazine  
de prévention  
santé gratuit**



**Espace Privilège  
& l'appli MCA**



**Service de téléconsultation  
24h/24 & 7j/7**



**MCA Assistance et Protection  
juridique Santé 24h/24 & 7j/7**





## Médecines douces – nature des soins acceptés par la MCA (non remboursés par le Régime Obligatoire)



**Actes pratiqués par les professions réglementées**  
pris en charge sur présentation d'une facture acquittée mentionnant obligatoirement le numéro SIRET et ADELI/RPPS du praticien :

- Acupuncteurs
- Ostéopathes
- Chiropracteurs
- Kinésithérapeutes
- Homéopathes
- Psychomotriciens
- Ergothérapeutes
- Psychologue (limité à 50 % des frais réels)

**Autres soins de médecines douces** pris en charge sur présentation d'une facture acquittée mentionnant obligatoirement le numéro SIRET et le code APE du praticien :

- Étiope
- Kinésiologue
- Réflexologue
- Naturopathe
- Heilpraktikers
- Fasciathérapeute

Par définition, tous les autres actes non contenus dans cette liste ne pourront être pris en charge.

### Auxiliaires médicaux hors nomenclature

*Honoraires additionnels hors nomenclature, liés à un acte pris en charge par le régime obligatoire.*

- **Pas de prise en charge**  
si la garantie « Auxiliaires médicaux » est = à 100 % BR.
- **2 € par séance dans la limite de 20 €/an/bénéficiaire**  
si la garantie « Auxiliaires médicaux » est > à 100 % BR ≤ à 200 % BR.
- **3 € par séance dans la limite de 30 €/an/bénéficiaire**  
si la garantie « Auxiliaires médicaux » est > à 200 % BR ≤ à 300 % BR.
- **4 € par séance dans la limite de 40 €/an/bénéficiaire**  
si la garantie « Auxiliaires médicaux » est > à 300 % BR ≤ à 400 % BR.
- **5 € par séance dans la limite de 50 €/an/bénéficiaire**  
si la garantie « Auxiliaires médicaux » est > à 400 %.



# Les SERVICES de la MCA

La MUTUELLE COMPLEMENTAIRE D'ALSACE est une mutuelle à taille humaine, qui met à votre service plus de 60 ans d'expérience en matière de complémentaire santé.

Un contrat frais de santé

## 4 PRINCIPES ESSENTIELS



### Carte tiers payant

Carte nominative, portant la mention de vos ayants droits.  
Vous disposez d'une dispense d'avance de frais.

(hôpitaux, pharmacies, laboratoires, opticiens, centres mutualistes optique, dentaire, audioprothèses)



### Libre choix de votre professionnel de santé

Libre de choisir votre professionnel de santé et accès aux centres mutualistes en présentant la carte d'adhérent.



### Système Noémie

Liaison directe avec le Régime Obligatoire.

Le régime obligatoire télétransmet directement à la MCA le détail des remboursements, qui verse le complément dû.



### MCA Assistance

Service d'assistance 24h/24h à votre domicile offert par votre mutuelle.



### Magazine "Mutualistes"

Un magazine trimestriel gratuit sur les thèmes de la santé et de la prévention.

A retrouver dans votre Espace Privilège.



1

#### Pas de délai de carence :

Suppression de toute période de stage : le personnel a droit aux prestations dès le 1er jour du mois donnant lieu à cotisation.



2

Suppression du droit unique d'entrée dans la Mutuelle égal à 10 € par adhérent mais supprimé à titre exceptionnel pour votre établissement.



3

Etendue de la garantie au conjoint ou concubin, à ses enfants à charge, ainsi qu'aux enfants étudiants poursuivant leurs études jusqu'à leur 27ème anniversaire.



4

Garanties pouvant être modifiées annuellement en fonction des décisions prises par le Conseil d'Administration.

**M** | Medaviz

Service de téléconsultation médicale

Un médecin disponible par téléphone au :

09 73 03 02 64



Appel confidentiel

(secret médical et échange dans le respect)



30 spécialistes

(Généralistes, gynécologues, pédiatres...)



Service inclus dans votre contrat santé



Gain de temps

(réponse immédiate, sans rendez-vous)



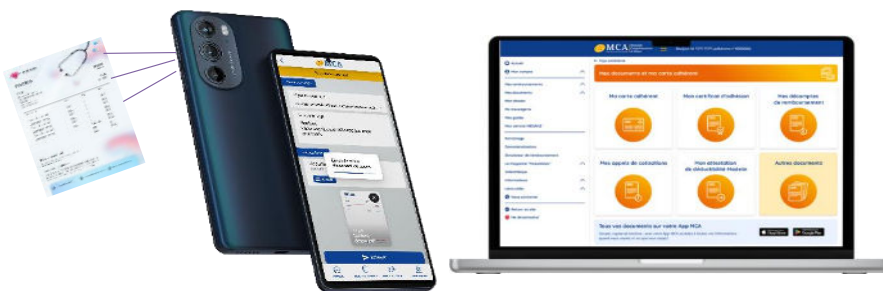
Toujours plus proche de vous où que vous soyez avec l'Application Mobile MCA et votre Espace Privilège disponible via notre site internet [www.mc-alsace.fr](http://www.mc-alsace.fr)

(plateformes sécurisées, connexion par identifiant et mot de passe)

## Les avantages



**Consulter vos remboursements et vos garanties**



**Echanger avec nos services et nous transmettre des pièces**



**Conserver votre carte de tiers-payant à portée de main**

Consultez les vidéos de présentation de votre Espace Privilège et Application MCA :

<https://www.mc-alsace.fr>

Disponible sur :



ou en flashant ce QRCode



## Vos NUMEROS UTILES à la MCA

### Accueil téléphonique

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00  
 et de 13h30 à 17h00  
 Le vendredi de 8h30 à 12h00  
 et de 13h30 à 16h15

**03 89 20 80 00**

Agence COLMAR  
 03 68 11 01 50

Agence MULHOUSE  
 03 89 56 45 66

Agence STRASBOURG  
 03 88 15 25 80

### Service GESTION CONTRATS

03 89 20 80 24  
 03 89 20 80 25

### Service PREVOYANCE

03 89 20 80 10

### Service PRESTATIONS

03 89 20 80 20

### Service COTISATIONS

03 89 20 80 18  
 03 68 11 01 40

### Service TIERS PAYANT

03 89 20 80 22

## ACCES à vos INFORMATIONS

Pour consulter vos remboursements de prestations santé, échanger avec nos services ou nous transmettre des documents, **CONNECTEZ-VOUS A VOTRE ESPACE PRIVILEGE VIA INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE MCA** : une procédure simple et rapide

Lors de la souscription de votre contrat MCA, vous êtes destinataire d'un courrier postal vous communiquant  **votre identifiant (numéro adhérent)**, ainsi qu' **un mot de passe provisoire**, que vous pouvez modifier pour des raisons de sécurité.



**1**

Pour une première connexion sur votre Espace privilège, rendez-vous sur le site [mc-alsace.fr](http://mc-alsace.fr) et cliquez sur le bouton



**2**

Saisissez vos identifiants sur le formulaire de connexion.

Bienvenue dans votre Espace adhérent. Pour continuer, veuillez vous identifier.

Numéro d'adhérent

Mot de passe  [Afficher le mot de passe](#)

Espace  
 Adhérent

**Connexion**

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Si vous ne connaissez pas votre mot de passe ou l'avez oublié, cliquez sur le lien ci-dessus.



**3**

Après avoir saisi vos identifiants, cliquez sur le lien « Mon dossier »



**4**

Pour visualiser vos garanties, cliquez sur le lien « Consulter vos garanties »

Fiche de garantie ↓

- [Consulter vos garanties](#) [Lisibilité](#)
- [Consulter vos garanties](#) [Lisibilité](#)
- [Consulter vos garanties](#) [Lisibilité](#)

Vos identifiants sont identiques sur votre application mobile (disponible sur les plateformes Android et Apple).